



4TH SESSION, 37TH LEGISLATURE, ONTARIO
52 ELIZABETH II, 2003

4^e SESSION, 37^e LÉGISLATURE, ONTARIO
52 ELIZABETH II, 2003

Bill 5

**An Act to amend the
Retail Business Holidays Act
to make September 11
a holiday known as America Day**

Mr. Hastings

Private Member's Bill

1st Reading May 1, 2003
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

Printed by the Legislative Assembly
of Ontario

Projet de loi 5

**Loi modifiant la
Loi sur les jours fériés
dans le commerce de détail
pour faire du 11 septembre
un jour férié appelé
Jour de l'Amérique**

M. Hastings

Projet de loi de député

1^{re} lecture 1^{er} mai 2003
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale

Imprimé par l'Assemblée législative
de l'Ontario



EXPLANATORY NOTE

The Bill amends the *Retail Business Holidays Act* to proclaim September 11 in each year as America Day and to make it a holiday for the purpose of that Act.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi modifie la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail* pour proclamer le 11 septembre le Jour de l'Amérique et en faire un jour férié pour l'application de cette Loi.

**An Act to amend the
Retail Business Holidays Act
to make September 11
a holiday known as America Day**

Preamble

Canada enjoys a great number of military, strategic, economic, cultural, social and emotional ties to the United States of America, our neighbour to the south and west.

For example, both Canada and the United States of America are members of the North American Aerospace Defense Command, the North Atlantic Treaty Organization and the G-8 group of industrialized countries. The United States fought in both World Wars of the 20th century as allies of Canada.

The United States of America has historically been and continues to be the trading partner with whom Canada conducts its most international trade. Canada has long enjoyed a high standard of living, thanks in large part to its trading relationship with the United States. Since 1989 Canada and the United States have enjoyed the benefits of a free trade agreement that is currently known as the North American Free Trade Agreement.

Both Canada and the United States of America have a system of democratic government. Together with Americans, Canadians share a desire to live in peace, provide ever-greater opportunities for their children, protect the dignity of individuals, value individual freedoms and express respect for divergent viewpoints. The two countries have long been close friends and allies in the pursuit of these values. Indeed Canada's border with the United States constitutes the longest undefended border in the world.

On September 11, 2001, terrorists committed a number of horrific acts of barbarism against the United States of America that resulted in the deaths of thousands of civilians, including some Canadian citizens. As a result of Canada's close military, strategic, economic, cultural, social and emotional ties to the United States, Ontario believes that it is important for Canada to stand together for freedom with the United States. Out of respect for the United States, our friend, ally and largest trading partner, this Act proclaims the anniversary of the tragedy of Sep-

**Loi modifiant la
Loi sur les jours fériés
dans le commerce de détail
pour faire du 11 septembre
un jour férié appelé
Jour de l'Amérique**

Préambule

Le Canada possède un grand nombre de liens, qu'ils soient d'ordre militaire, stratégique, économique, culturel, social et émotif, avec les États-Unis d'Amérique, notre voisin au sud et à l'ouest.

À titre d'exemple, le Canada et les États-Unis d'Amérique sont tous deux membres du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Groupe des huit des pays industrialisés. Les États-Unis ont combattu dans les deux dernières guerres mondiales en tant qu'alliés du Canada.

Les États-Unis d'Amérique ont été historiquement et continuent d'être le partenaire commercial avec lequel le Canada dirige la plus grande partie de son commerce international. C'est en grande partie grâce aux relations commerciales qu'il entretient avec les États-Unis que le Canada jouit depuis longtemps d'un niveau de vie élevé. Depuis 1989 le Canada et les États-Unis ont bénéficié d'un accord de libre-échange connu actuellement sous le nom d'Accord de libre-échange nord-américain.

Le Canada et les États-Unis d'Amérique disposent tous deux d'un système gouvernemental démocratique. De concert avec les Américains, les Canadiens partagent le désir de vivre en paix, d'offrir à leurs enfants de plus grandes possibilités d'avenir, de protéger la dignité des particuliers, de valoriser les libertés individuelles et de respecter des points de vue différents. Les deux pays sont depuis longtemps des amis et des alliés très proches et tous deux oeuvrent à la poursuite de ces valeurs. N'oublions pas que la frontière qui sépare le Canada des États-Unis constitue la plus longue frontière non-protégée au monde.

Le 11 septembre 2001, des terroristes ont commis un certain nombre d'actes de barbarisme horribles contre les États-Unis d'Amérique qui ont causé la mort de milliers de civils, y compris celle de quelques citoyens canadiens. En raison même de ces liens étroits d'ordre militaire, stratégique, économique, culturel, social et émotif entre le Canada et les États-Unis, l'Ontario croit qu'il est important pour le Canada de faire front commun avec les États-Unis au nom de la liberté. Par respect pour ces derniers, notre ami, notre allié et notre plus important partenaire

tember 11, 2001 as America Day.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

1. (1) The definition of “holiday” in subsection 1 (1) of the *Retail Business Holidays Act*, as re-enacted by the Statutes of Ontario, 1996, chapter 34, section 1, is amended by adding the following clause:

(e.1) September 11 in each year to be known as America Day,

(2) Section 1 of the Act, as amended by the Statutes of Ontario, 1993, chapter 14, section 1, 1993, chapter 27, Schedule, 1996, chapter 34, section 1 and 2002, chapter 17, Schedule F, Table, is amended by adding the following subsection:

America Day

(3) September 11 in each year is proclaimed as America Day.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *America Day Act, 2003*.

commercial, la présente loi proclame l’anniversaire de la tragédie du 11 septembre 2001 Jour de l’Amérique.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l’avis et avec le consentement de l’Assemblée législative de la province de l’Ontario, édicte :

1. (1) La définition de «jour férié» au paragraphe 1 (1) de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*, telle qu’elle est rééditée par l’article 1 du chapitre 34 des Lois de l’Ontario de 1996, est modifiée par adjonction de l’alinéa suivant :

e.1) le 11 septembre qui est appelé Jour de l’Amérique;

(2) L’article 1 de la Loi, tel qu’il est modifié par l’article 1 du chapitre 14 et l’annexe du chapitre 27 des Lois de l’Ontario de 1993, par l’article 1 du chapitre 34 des Lois de l’Ontario de 1996 et par le tableau de l’annexe F du chapitre 17 des Lois de l’Ontario de 2002, est modifié par adjonction du paragraphe suivant :

Jour de l’Amérique

(3) Le 11 septembre est proclamé Jour de l’Amérique.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2003 sur le Jour de l’Amérique*.